

COMPTE RENDU du 15/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARGNY SUR SAULX SEANCE du 15/04/2026

L'an deux mille vingt-six,

le quinze avril à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY-SUR-SAULX, sous la présidence de M. CABART Jean-Claude, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers représentés :	17
Nombre de conseillers absents excusés :	
Nombre de conseillers absents :	02
Nombre de conseillers qui ont donné un pouvoir :	01

Etaient présents et représentés :

1. CABART Jean-Claude	09. GIRARD Pascal
2. AMBOLLET Christine	10. DUQUESNOY Sandra
3. STOLL Daniel	11. ALONSO Javiel
4. MOKRANI Sabrina	12. DUBOIS Sandrine
5. BECKER Laurent	13. GRACI Pierre
6. LORENTZ Gaëlle	14. PLATEAU Virginie
	15. PROVOST Arnauld
7. BOUGUEROUJA Abdelilah	16. LAUREAT Marguerite
8. GODEFROY Edwige	17. GARNIER Guillaume
	18. SAMSON Gaëlle
	19. RINALDI Serge

Absents :

Absents excusés :

Pouvoirs : M. BOUGUEROUJA Abdelilah à M. CABART Jean-Claude

Secrétaire : M. GARNIER Guillaume

Les délégations de fonction aux adjoints :

1^{ère} adjointe au maire : Mme AMBOLLET Christine, déléguée aux domaines suivants →

- *action sociale et de l'insertion,
- *urbanisme,
- *fleurissement
- *associations et manifestations culturelles et festives.

2^{ème} adjoint au maire : M. STOLL Daniel, délégué aux domaines suivants →

- *environnement,
- *aménagement urbain,
- *développement économique,
- *travaux,
- *bâtiments communaux,
- *voirie.

3^{ème} adjointe au maire : Mme MOKRANI Sabrina, déléguée aux domaines suivants →

- *scolaire,
- *bibliothèque,
- *transport scolaire

4^{ème} adjoint au maire : M. BECKER Laurent, délégué aux domaines suivants →

- *cérémonies officielles,
- *associations et manifestations sportives,
- *communication
- *forêt

OBJET : LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

APPEL	Président	CABART J.Claude
D'OFFRES	<i>3 Titulaires</i>	<i>3 Suppléants</i>
	STOLL Daniel	MOKRANI Sabrina
	BECKER Laurent	ALONSO Javiel
	AMBOLLET Christine	GARNIER Guillaume

COMMISSION DE	<i>3 conseillers de la majorité</i>
CONTRÔLE	GODEFROY Edwige
<i>sauf maire et adjoints</i>	ALONSO Javiel
	PROVOST Arnaud
Transmis à la préfecture pour validation	<i>2 conseillers de l'opposition</i>
	GARNIER Guillaume
	RINALDI serge

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	Président	CABART Jean-Claude
	<i>Commissaires titulaires</i>	<i>Commissaires suppléants</i>
	MOKRANI sabrina (tb)	LAUREAT Marguerite (tb)
	BECKER Laurent (tb)	ALONSO Javiel (th)
	STOLL Daniel (tb)	GRACI Pierre (tb)
	AMBOLLET Christine (tb)	BOUGUEROUJA Abdelilah (tb)
	GARNIER Guillaume (th)	DUQUESNOY Sandra (tb)
	LORENTZ Gaëlle (tb)	BARRIERE Thierry (th)
	GODEFROY Edwige (tb)	DUBOIS Sandrine (tb)
	RINALDI Serge (tb)	PROVOST Arnaud (th)
	SAINT-PIERRE Valérie (tb)	BEN MARCE Mourad (tb)
	LAROCHE Mariane (tb)	ALTMAYER Philippe (tb)
Transmis au Directeur des Finances pour validation	LE GUILLOU Sylviane (ex)	MOSNIER Roger (ex)
	VILVAUX Martine (ex)	BAILLY Dominique (ex)

OBJET : LES COMMISSIONS FACULTATIVES

FINANCES	Président	CABART Jean-Claude
	<i>Vice-Président</i>	<i>BECKER Laurent</i>
	<u>Membres</u>	Tous les membres du conseil municipal

TRAVAUX BATIMENTS VOIRIE RESEAUX SERVICES TECHNIQUES	Président	CABART J.Claude
	<i>Vice-Président</i>	<i>STOLL Daniel</i>
	<u>Membres</u>	AMBOLLET Christine
	GRACI Pierre	MOKRANI Sabrina
		BECKER Laurent
SECURITE TRANSPORTS NON SCOLAIRE		ALONSO Javiel
		PROVOST Arnaud
		GARNIER Guillaume

ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Président	CABART J.Claude
	<i>Vice-Président</i>	<i>STOLL Daniel</i>
	<u>Membres</u>	ALONSO Javiel
		PROVOST Arnaud
		BOUGUEROUJA Abdelilah
		RINALDI Serge

CEREMONIES OFFICIELLES ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES COMMUNICATION FORET	Président	CABART J,Claude
	<i>Vice-président</i>	<i>BECKER Laurent</i>
	<u>Membres</u>	STOLL Daniel
	RINALDI Serge	MOKRANI Sabrina
	GIRARD Pascal	ALTMAYER Philippe PROVOST Arnaud ALONSO Javiel
Personnel	Uniquement le maire	

ECOLE BIBLIOTHEQUE TRANSPORTS SCOLAIRES	Président	CABART Jean-Claude
	<i>Vice-Présidente</i>	<i>MOKRANI Sabrina</i>
	<u>Membres</u>	AMBOLLET Christine DUQUESNOY Sandra ALONSO Javiel LAUREAT Marguerite GODFROY Edwige PLATEAU Virginie

ACTION SOCIALE ET INSERTION ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES ET FESTIVES URBANISME FLEURISSEMENT	Président	CABART Jean-Claude
	<i>Vice-Présidente</i>	<i>AMBOLLET Christine</i>
	<u>Membres</u>	BECKER Laurent ALTMAYER Philippe BARRIERE Thierry ALONSO Javiel PROVOST Arnaud

Attribution des subventions aux associations	Uniquement le maire et les adjoints
--	-------------------------------------

OBJET : LES DELEGUES

SYNDICAT HYDRAULIQUE DU PERTHOIS	<i>2 Titulaires</i> BECKER Laurent AMBOLLET Christine	
S.I.E.M.	<i>2 Titulaires</i> CABART Jean-Claude AMBOLLET Christine	<i>2 Suppléants</i> MOKRANI STOLL Daniel

OBJET : LES CORRESPONDANTS

CORRESPONDANT DEFENSE	<i>1 nom</i> CABART Jean-Claude
CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE	<i>1 nom</i> BECKER Laurent GRACI Pierre PROVOT Arnaud
CORRESPONDANT CNAS	<i>1 nom</i> AMBOLLET Christine

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, pour la constitution du CCAS, dans la limite de 16, le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration à part égale,

Considérant l'obligation de comporter au titre des membres nommés, un représentant des associations familiales, un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes handicapées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et par vote à l'unanimité,
-**DECIDE** de fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le Maire de la collectivité :

Membres élus par le conseil municipal : 8

Membres nommés par le maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social : 8

OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Il est proposé la liste suivante :

- GIRARD Pascal
- LORENTZ Gaëlle
- DUQUENOY Sandra
- GARNIER Guillaume
- MOKRANI Sabrina
- GODFROY Edwige
- AMBOLLET Christine
- BECKER Laurent

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et par vote à l'unanimité,

-**APPROUVE** la liste des 8 délégués titulaires représentant la collectivité au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

OBJET : NUMEROTATION des bâtiments communaux.

Il est proposé la numérotation suivante de certains bâtiments publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

-**APPROUVE** la mise en place de la numérotation d'un bâtiment communal comme suit :

*Local du service technique : 2 D Rue Léon Leroy (actuellement : 2bis avec la salle de réunion Léon Leroy)

*Garages loués : 1 TER Rue Léon Leroy (actuellement sans numéro)

-**PRECISE** que cette délibération sera transmise au Centre de Tri Postal, 3 rue Jacques Dessagne à Vitry-le-François, au Centre des Impôts de Châlons-en-Champagne (service du cadastre) et sur la base d'adresse locale (site internet « adresse.data.gouv.fr »).

OBJET : DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de confier au maire certaines attributions propres au conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et par vote à l'unanimité,

-DECIDE

- de déléguer au Maire les attributions suivantes :
 - **alinéa 1** - arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
 - **alinéa 3** - procéder dans les limites fixées au budget par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat et de passer à cet effet les actes nécessaires.
 - **alinéa 4** - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT.
 - **alinéa 5** - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
 - **alinéa 6** - passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférant.
 - **alinéa 7** - créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
 - **alinéa 8** - prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. Les durées, la reprise, les conditions de rétrocession sont fixées par délibération.
 - **alinéa 9** - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges. Le conseil municipal reste compétent pour les dons grevés de conditions ou de charges (entretien d'un bâtiment, d'une sépulture, affectation à des actions à caractère social...).
 - **alinéa 12** - fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et à répondre à leurs demandes
 - **alinéa 13** - décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement. Il s'agit de l'implantation des écoles publiques et non de la décision d'ouverture de classe qui appartient aux services de l'Education nationale (DASEN)
 - **alinéa 16** - intenter au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle lorsque ces actions concernent :
 - les décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération
 - les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal

- les délibérations prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal sauf dans les cas où la responsabilité pécuniaire de la commune serait mise en cause.
- N'AUTORISE PAS le maire à subdéléguer tout ou partie de ces attributions à un adjoint ou à un conseiller municipal.
- en cas d'empêchement du Maire : déléguer provisoirement les attributions visées ci-dessus à Mme Christine AMBOLLET, 1ère adjointe.

OBJET : TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2026

Considérant le besoin de ressources fiscales pour l'équilibre du budget primitif de la commune pour l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE que les taux d'imposition applicables en 2026 s'établiront comme suit :

	Taux de référence 2025	Taux votés 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	24.30	24.30	1 296 000	314 928
Taxe foncière (non bâti)	13.89	13.89	46 600	6 473
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	16.05	16.05	101 600	16 307
Produit fiscal attendu				337 708

Pour info :

337 708 € + 63 195 (coefficient correcteur) = 400 903 €

+ 2 229 € (Dotation de compensation au titre des exonérations des taxes foncières)

+63 696 € (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

+24 591 € (dotation de compensation de la réforme de la TP)

+30 135 € (pylônes)

Soit : 521 554 € (en 2025 : 531 092 € soit moins de 9538€ / à l'année dernière)

-ADOpte à l'unanimité des membres présents.

OBJET : FINANCES COMMUNALES : Décision modificative n°1

Vu le budget primitif 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster le budget par rapport aux notifications d'Etat comme suit :

Articles	Objet	Prévision BP 2026	Ajustement / aux notifications d'Etat	Différentiel
73111	Impôts direct locaux	350 000	400 903	+50 903
73221	FNGIR	63 000	63 696	+2 135
73132	Taxe sur les pylônes électriques	28 000	30 135	+696
741121	Dotation de solidarité rurale des communes	250 000	252 102	+2 102
741127	Dotation nationale de péréquation des communes	35 000	39 262	+4 262
742	Dotations aux élus	300	4 188	+3 888
748312	Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	23 000	2 229	-20 771
74833	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	10000	24591	+14591

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

-DECIDE de procéder aux virements et ouvertures de crédits suivants :

Décision modificative n°1 :

En recette :

Section de fonctionnement : Chapitre 73 - Article 73111 : +50 903 €

Section de fonctionnement : Chapitre 73 – Article 73132 : +2 135 €

Section de fonctionnement : Chapitre 73 – Article 73221 : + 696 €

Section de fonctionnement : Chapitre 74 – Article 741121 : +2 102 €

Section de fonctionnement : Chapitre 74 – Article 741127 : +4 262 €

Section de fonctionnement : Chapitre 74 – Article 742 : + 3 888 €

Section de fonctionnement : Chapitre 74 – Article 748312 : - 20 771 €

Section de fonctionnement : Chapitre 74 – Article 74833 : +14 591 €

En dépense :

Section de fonctionnement : Chapitre 011 - Article 615221 : +57 806 €

OBJET : FINANCES COMMUNALES : Décision modificative n°2

Vu le budget primitif 2026,

Considérant un besoin de financement pour l'opération « Construction du muret au niveau du terrain de tir à l'arc ». Le budget indique 15 000 € mais le devis « le moins disant » s'élève à environ 22 000 (montant exact 21 228€).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par un vote de 16 « pour » et 1 « abstention » :

-DECIDE de procéder aux virements et ouvertures de crédits suivants :

Décision modificative n°2 :

En dépense :

Section d'investissement :	Opération 163 - article 231 :	+ 7 000 €
Section d'investissement :	Opération 164 - article 2131 :	- 3800 €
Section de fonctionnement :	Chapitre 011 – article 615221 :	- 3200 €
Section de fonctionnement :	Chapitre 023 – article 023 :	+ 3 200 €

En recette :

Section d'investissement : Opération OPFI – chapitre 021 – article 021 : + 3 200 €

OBJET : FINANCES COMMUNALES : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE,

Après étude des dossiers de demandes de subventions déposées par les associations, organismes privés et après vérification des pièces fournies,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par un vote 16 « pour » et 1 « abstention » :

-FIXE comme ci-joint, les subventions allouées aux associations et organismes privés au titre de l'année 2026.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Art.	Organismes bénéficiaires	Subventions votées 2025	Subventions proposées 2026
657362	Subvention CCAS	20 000,00 €	20 000,00 €
	CCAS	20 000,00 €	20 000,00 €
Associations Pargnysiennes		2025	2026
	Subventions ordinaires associations	8 450,00 €	9 600,00 €
65748	Arc club pargnysien	900,00 €	900,00 €
	Centre Culturel Subvention ordinaire	1 250,00 €	1 250,00 €
	Judo jujitsu	450,00 €	450,00 €
	karaté club	0,00 €	0,00 €
	La gaule	800,00 €	800,00 €
	Plein soleil	900,00 €	900,00 €
	Tennis club	850,00 €	
	Comité des Fêtes	850,00 €	850,00 €
	Objectif photo	500,00 €	500,00 €
	La country	150,00 €	150,00 €
	Vélo club	600,00 €	600,00 €
	Team Esprit Motard	0,00 €	0,00 €
	Pop and Co	600,00 €	600,00 €
	La solidaire	0,00 €	0,00 €
	Danse	0,00 €	0,00 €
	Yoga	0,00 €	0,00 €
	Tatoo	600,00 €	300,00 €
	Banque Alimentaire PSS (Subvention versée par le CCAS)		
	Moonveil	0,00 €	150,00 €
	Majorette	0,00 €	500,00 €
			1 500,00 €
	Horizon Pro		150,00 €
	L'Ajot'Vial (équitation)	0,00 €	0,00 €
	CHASSE	0,00 €	0,00 €
Autres associations		2025	2026
	Subventions associations	5 170,00 €	5 170,00 €
65748	Les Amis de la tuile	250,00 €	250,00 €
	Les Amis de vos Eglise	150,00 €	150,00 €
	FNACA (fonctionnement clos)	0,00 €	0,00 €
	Prévention routière	70,00 €	70,00 €
	Refuge des animaux	900,00 €	900,00 €
	Secours catholique	350,00 €	350,00 €
	Comité de jumelage	1 500,00 €	1 500,00 €
	Souvenir français	350,00 €	350,00 €
	Conciliateur de justice	500,00 €	500,00 €
	Paris-Alsace	300,00 €	300,00 €
	Fondation du patrimoine	200,00 €	200,00 €
	Banque alimentaire Saint-Dizier	600,00 €	600,00 €
Art : 65748		13 620,00 €	14 770,00 €
Art : 657362		18 000,00 €	20 000,00 €

et réfection du mur du
Tir à l'Arc

L'association a
souhaité une
diminution du
versement de sa
subvention. Elle a
demandé
uniquement 500 €

Souhaite un
démoussage
du terrain +
entretien du
grillage

300 € (subvention
ordinaire) et 300 € de
subvention
exceptionnelle.

L'association a obtenu
également une subvention
exceptionnelle de 1500 €

Questions diverses :

M. GARNIER Guillaume demande quels sont précisément les critères retenus pour déterminer les montants des subventions.

M. STOLL Daniel répond que les critères des années précédentes ont été repris et ajustés en fonction des besoins des associations.

Communication du maire :

Prochaine réunion de la commission du CCAS le mercredi 22 avril 2026 à 20h30.

Le Maire,
J-CI. CABART

